



ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENS ELÈVES
DU LYCÉE J.-B. SAY
FONDÉE LE 13 MARS 1881
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 MAI 1921
11 bis rue d'Auteuil
75016 PARIS

Paris, le 18 mars 2019

LA PRÉSIDENTE

Assemblée générale ordinaire

Cher(e) Ami(e) et ancien Sayen(ne),

Au nom du Comité et en conformité de l'article 8 des statuts et du point VI du règlement intérieur, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre Association qui se tiendra dans le Salon d'honneur du Lycée, avec l'ordre du jour au verso, le

JEUDI 18 AVRIL 2019 à 19h00

En votre qualité de membre actif, je souhaite, avec tout le Comité, que vous veniez nombreux à cette Assemblée.

Au cas où une impossibilité nous priverait de votre présence, vous trouverez ci-dessous la formule concernant la délégation de pouvoir que nous vous demandons de nous retourner avant l'Assemblée afin d'assurer la validité de celle-ci.

En vous remerciant du bon accueil réservé à sa requête, le Comité vous assure de son entier dévouement.

La présidente : Carole CHABALIER-JANKOWSKI (1985)

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de la présidente.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mai 2018.
4. Rapport moral.
5. Rapport financier.
6. Rapport de la commission de vérification des comptes, approbation des comptes.
7. Questions diverses.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Je, soussigné, (Nom), (Prénom) (Promotion)
(Adresse)

délègue mes pouvoirs à (Nom)* (Promotion)

pour me représenter à l'Assemblée générale des Membres de l'Association qui se réunira le 18 avril 2019 et voter, en mes lieu et place, sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à le 20.....

Signature précédée des mots manuscrits "Bon pour pouvoir"

* Si aucun nom n'est indiqué, les pouvoirs seront considérés comme délégués au Président de l'A.G.

Rapport moral, année 2018

2018, c'est le centenaire de la Paix de la Grande Guerre. Une cérémonie avec des professeurs, des élèves, l'administration de l'établissement, autour du monument aux morts, empreinte d'émotion, et un discours de l'association des anciens élèves salué par le député du XVIème arrondissement.

Dans le prolongement de l'année 2017, 2018 a vu se confirmer son activité festive avec un apéritif organisé par les promotions 1985 et 1986. Une nouvelle fois, madame le Proviseur a donné son accord pour recevoir au sein de son établissement une quarantaine d'anciens élèves, heureux de se retrouver pour trinquer à une amitié de plus de trente ans.

Les activités habituelles se sont enchaînées : Forum des métiers en février, avec une belle mobilisation des étudiants anciens élèves venus présenter leurs formations, Prix Jacqueline Marguin qui a consacré neuf élèves méritants cette année. La collaboration avec la direction du lycée est toujours précieuse dans la réussite de cette cérémonie, Madame le proviseur adjoint nous communiquant les portraits personnalisés de chaque élève couronné.

Peu de ventes de sweats au profit de l'association cette année : le CVL a pris la main sur la vente de juin, et l'actualité mouvementée de décembre n'a pas permis de participer au Téléthon, annulé par les professeurs d'EPS pour raison de sécurité. En revanche, tous les élèves partis en voyage en Australie ont réservé leurs sweats dès la rentrée de septembre.

Enfin, la mobilisation des membres du bureau pour assister aux différents comités reste fragile, le noyau dur étant très restreint. Je les remercie pour leur fidélité comme je salue Laurent Penou de nous avoir rejoints. Espérons que les nouvelles adhésions des anciens élèves de la promotion 1985 et 1986 apportent un souffle nouveau à nos assemblées générales et à nos activités d'une façon générale.

Enfin, je terminerai ce rapport moral en remerciant particulièrement Madame Puigdemont pour sa bienveillance et son rôle de facilitatrice dans nos actions tout au long de l'année.

RÈGLEMENT DE LA COTISATION DES MEMBRES ACTIFS

Évitez les rappels onéreux en effectuant le règlement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé pour 2019 à 15 € (10€ pour la première année de sociétariat, 3€ pour les élèves et étudiants), devant être réglé :

- soit par virement à notre compte bancaire à la Société Générale : Amicale J.B. Say, IBAN : FR76 3000 3033 8000 0372 6239 751, BIC : SOGEFRPP;
- soit par chèque bancaire à l'ordre de "Amicale des Anciens Élèves du Lycée J.B. Say", adressé au trésorier adjoint: Sophie Zeigneur, 49 avenue de Versailles, 75016 Paris ;
- soit en ligne sur notre site internet jbsay.net, via Paypal.